

## **L'an deux mil neuf, le vingt sept août,**

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

**PRESENTS** : Mme Duvivier, M. Vatelier, M. Vanderpert, Mme Lakièvre, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Fleutry, M. Démarais.

**SECRETAIRE** : Madame Duvivier

Signatures des procès verbaux des 18 juin et 2 juillet 2009.

### **I. TARIF CANTINE (DELIBERATION)**

Le conseil municipal vote une augmentation de 5 centimes d'euros pour 2009/2010. Ce qui porte le prix du repas à 2.85 € au lieu de 2.80 €.

### **II. TARIF GARDERIE (DELIBERATION)**

Le tarif de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2009.2010 est le suivant :

- le matin : 2.00 €
- le soir : 2.50 €

### **III. SUBVENTION POMPIERS POUR ENTRETIEN DE LA CITERNE ET MODIFICATION BUDGETAIRE (DELIBERATION)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 100 € au Centre de Secours et d'Incendie de Servaville pour l'entretien de la citerne située face à la Mairie. Afin de pouvoir payer cette subvention il est décidé de prélever cette somme de l'article 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) pour approvisionner du même montant l'article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) du budget primitif 2009.

### **IV. PAIEMENT POMPE CITERNE, MODIFICATION BUDGETAIRE (DELIBERATION)**

Une pompe destinée à récupérer l'eau de pluie de la citerne a été installée. Cette eau pourra servir à nettoyer le matériel technique, le pavé devant la mairie et à arroser les fleurs en saison.

Pour régler l'achat il est nécessaire d'ouvrir un crédit de 480 € à l'article 2158 (Autres installations, matériel, et outillage techniques) opération 11 de la section d'investissement du budget primitif 2009 en prélevant cette somme de l'article 020 (dépenses imprévues d'investissement).

## **V. MODIFICATION BUDGETAIRE POUR L'ACHAT D'UN STORE POUR LE SECRETARIAT ET D'UNE ARMOIRE A BALAI, (DELIBERATIONS)**

Madame le Maire propose de faire poser un store supplémentaire dans le secrétariat de la Mairie afin que le matériel informatique existant ne soit pas vu de l'extérieur.

D'autre part le rangement de l'aspirateur, des balais et des produits d'entretien nécessite l'achat d'une armoire fermant à clé car ceux-ci se situent dans la cantine.

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise Aménagement Bureau Système comprenant un store à 140 € HT et une armoire à bahi à 316 € HT.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis et la modification budgétaire nécessaire. Il sera prélevé 546 € sur l'article 020 (dépenses imprévues d'investissement) du budget primitif 2009 pour approvisionner de 378 € l'article 2184 (mobilier) et de 168 € l'article 2188 (Autre immobilisations corporelles) afin de pouvoir procéder à l'acquisition d'un store et d'une armoire à balai.

## **VI. COMMANDE DE MASQUES CONTRE GRIPPE A/H1N1 (POINT)**

Les pharmacies ont l'obligation de garder leur stock de masques norme FFP2 pour le personnel médical ainsi que pour les malades. Elles proposent seulement les masques ordinaires anti-projection. Il paraît difficile aussi de se procurer des grands flacons de gel anti-bactérien contre la grippe A/H1N1.

## **VII. TRANSPORT DES ELEVES AU COLLEGE (REFLEXION)**

Le précédent conseil municipal avait voté la prise en charge par la commune du coût du transport des élèves au collège d'Isneauville facturé aux parents. Cela représente 30 € par an par enfant. Pour l'année scolaire 2008.2009 la commune a dû supporter le montant de 750 € pour 25 élèves. Madame le Maire fait remarquer que cette somme sera de plus en plus importante car les élèves sont de plus en plus nombreux. Elle appelle le conseil à réfléchir à la question.

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ Demande de participation pour un séjour au camp de la Varenne pour Chloé Mouquet : le conseil refuse car ce séjour n'a pas été effectué dans le cadre scolaire.
- ❖ Défibrillateur : Monsieur Jardot se charge d'aller le chercher au Département la semaine prochaine. Monsieur Vanderpert précise que la place prévue sur le mur de la salle polyvalente est trop étroite, il faudra le mettre à un autre endroit.
- ❖ La subvention accordée par le Département pour la rénovation des classes de l'école est moindre que celle prévue auparavant. Elle sera de 3770 € au lieu de 5405 €, les peintures ne sont pas prises en compte.
- ❖ Point sur l'ouverture de l'église le 23 août : la manifestation a remporté un vif succès. 153 personnes ont visité notre église et 130 étaient présentes lors de la visite guidée organisée par l'office du tourisme et prise en charge par Armelle Lesueur.
- ❖ Bac à sable : Après le devis de M. Crevet qui s'élève à 1500 €, Madame le Maire propose de demander un devis à M. Alexandre de Préaux. M. Vanderpert et M. Vatelier pensent qu'il faudrait également envisager le rebouchage du bac par nos propres moyens. La fermeture ou pas du bac à sable étant un sujet « sensible » Mme le Maire précise qu'aujourd'hui la DDASS n'autorise plus l'ouverture de ce genre de bacs.

- ❖ Journée du patrimoine : les permanences du matin de 10 heures à 12 heures seront tenues par M. Jardot et M. Dubuc. Mme Duvivier se charge de demander à M. Lesonneur, à M. Anger, à M. Billard, à Mme Lambert s' ils sont disponibles pour les permanences de l'après-midi de 14 h. à 18 heures.
- ❖ Fête du village : Mme Duvivier a commandé le pain béni, la brioche, les fleurs. M. Vanderpert sera présent à midi pour la commémoration au monument aux morts pour s'occuper de la sono.
- ❖ Mme Duvivier demande s'il est possible de mettre un panneau de limitation de vitesse dans les chemins de randonnée pour les quads. Une affiche de recommandation a déjà été posée sur les poteaux existants. Mme Decroix rappelle qu'on n'a pas le droit d'afficher sur les poteaux de randonnées. M. Das va refaire des petits panneaux sur lesquels on collera l'affiche et l'arrêté de limitation de vitesse.
- ❖ M. Dubuc déclare que parfois les agriculteurs en passant avec leurs engins agricoles dans les chemins à proximité des habitations détériore les grillages ou les poteaux. Personnellement cela fait un mois qu'il attend le remplacement d'un nouveau poteau par un agriculteur.
- ❖ M. Vatelier annonce que M. Couliou a déblayé et remis en état le parking de la salle des fêtes. Madame le Maire constate qu'il a bien travaillé.
- ❖ Monsieur Jardot fait part au conseil de la demande de M. Démarais : celui-ci exprime son mécontentement quant au non respect de l'interdiction de brûler et demande que l'arrêté préfectoral soit à nouveau boité.

Séance levée à 0 heure

Prochaine réunion le 1<sup>er</sup> octobre à 20 heures 30.